Parc naturel régional de l'Avesnois

1ère conférence des signataires

Point d'étape collectif autour de la Charte du Parc

Zoom sur l'enjeu Bocage

13 décembre 2013

Le Quesnoy

La conférence des signataires
un moment privilégié car partagé

Trois ans se sont écoulés depuis le renouvellement de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois en 2010. Le temps était venu de rassembler l'ensemble de ses signataires, pour échanger, débattre et partager sur le bilan de ces trois premières années. C'est l'objectif de cette première conférence des signataires qui a eu lieu le 13 décembre 2013 : faire le point sur la mise en œuvre de la Charte et en dresser les perspectives en faisant un zoom particulier sur un enjeu fort du territoire de l'Avesnois, le bocage.

Dans l'état d'esprit qui a animé le processus de renouvellement, cette conférence a été organisée de manière participative en donnant la parole à l'ensemble des institutions et collectivités signataires de la Charte du Parc. Ces actes en sont l'illustration et font la part belle aux expressions de chacun d'entre eux.

"La conférence des signataire» permet non seulement de faire le bilan de l'action propre au Syndicat mixte du Parc, mais aussi des actions menées par les acteurs du territoire du Parc. **Cette conférence arrive à un moment privilégié** où, tous, nous avons l'obligation de nous poser les questions liées aux enjeux que nous traversons : l'artificialisation des terres, l'agriculture, la restriction des financements publics... Elle est indispensable si l'on veut construire un avenir positif et apporter l'ingénierie nécessaire pour y répondre."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

"C'est un moment qui permet de regarder les façons dont le chantier commun qu'est la Charte est mis en œuvre, ses succès, ses difficultés... La Charte est signée pour 12 ans, et en 12 ans, les choses changent. Le contexte législatif, social, politique... nous amène à la réinterroger. **Ce temps de démocratie participative est, pour les partenaires de la démarche, fondamental.**"

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

Chiffres clés

53 participants

3h30 de tables rondes et débats

Une rencontre tous les 3 ans

"**L'intérêt de cette conférence est de réfléchir à optimiser l'action publique sur le territoire.** Elle est importante pour mesurer périodiquement la mise en œuvre de la Charte, les évolutions et les difficultés rencontrées. D'autant que dans cette évaluation, de nombreux éléments exogènes interviennent, des facteurs extérieurs qui peuvent faire évoluer les objectifs qu'on s'était fixés. Ces éléments sont importants : ils peuvent réorienter les axes de travail, d'où l'intérêt de ces bilans réguliers. Bilans qui ne doivent pas, je pense, s'arrêter aux signataires. La Charte doit être appropriée par les habitants et les acteurs du territoire."

Pierre Weick
Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

"Ce moment d'évaluation est essentiel : à la fois dans l'évaluation des mesures de la Charte et dans l'évaluation de l'évolution du territoire. Il facilitera la mise en œuvre de la Charte évidemment, **mais aussi sa révision future.**"

Laure Letessier
Adjointe au chef de bureau
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Chiffres clés

Création du Parc : 1998

> Première Charte : 1998 - 2010

> Deuxième Charte : 2010 - 2022

La Charte du Parc :

une aventure collective, un document fondateur

La Charte est le document fondateur du Parc naturel régional de l'Avesnois. C'est elle qui rassemble les objectifs que se sont donnés les acteurs lors du processus de renouvellement. C'est elle qui guide l'action du Syndicat mixte et de l'équipe technique du Parc. C'est elle qui permet la répartition des rôles entre les différents niveaux de collectivités signataires. C'est elle qui engage et donne les « règles du jeu ».

"Ce Parc, nous l'avons tous voulu et **nous nous sommes engagés autour d'une Charte** que nous souhaitons mettre en œuvre de façon forte."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

"Sur le territoire, il y a beaucoup d'initiatives individuelles privées et publiques, mais pas toujours de concertation. La Charte est un document collectif, **qui peut donner cette cohésion au territoire.** La Charte n'est pas un document directif, ce n'est pas un règlement, ni une convention, elle a une valeur morale, d'engagement collectif. C'est un document de référence, **un guide que chacun doit avoir en tête et respecter, systématiquement.**"

Philippe Curé
Sous-préfet de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe

"La Charte est un contrat avec une portée juridique, mais c'est surtout un engagement et **une répartition des rôles**, une répartition du « qui fait quoi »".

Pierre Weick
Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

"**La Charte est une aventure collective**. Celle des habitants, des communes, des acteurs économiques, sociaux, des intercommunalités, du Département, de la Région, de l'État... C'est le document premier et fondateur, c'est l'élément principal, notre référence commune."

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

L'articulation de la Charte avec les documents de planification et d'aménagement

Agenda 21, Schéma de cohérence territoriale, schémas régionaux, PLU,... Qu'ils soient à échelle locale, régionale ou nationale, des documents d'aménagement s'appliquent sur le territoire du Parc. Les signataires et le Syndicat mixte du Parc doivent, en permanence, veiller à leur bonne articulation avec la Charte, document de référence pour le territoire, pour garantir des politiques concertées au bénéfice d'un projet commun.

" Agenda 21, SCOT, politique communale... La Charte est un document qui s'impose à toutes les décisions qui peuvent être prises par les uns et les autres."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

"SCOT, Grenelle, Charte du Parc... C'est un peu le « ménage à trois ». Par exemple, la Charte datant de 2010, elle n'a pas pu intégrer le Grenelle, ni les conclusions sur la consommation d'espaces agricoles et l'artificialisation. Le Scot devra, lui, intégrer d'autres recommandations. Je ne suis pas en train de condamner les 5 % d'artificialisation inscrits dans la Charte, qui y ont été avant le Grenelle, mais **il faudra peut-être y réfléchir quand on se reverra dans trois ans**. Il faut en permanence, faire une espèce de jeu d'aller-retour entre la Charte, le document de référence, et le SCOT, les déclinaisons du Grenelle, peut-être le Schéma Régional de Cohérence Écologique..."

Philippe Curé
Sous-préfet de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe

"La Région souhaite aller beaucoup plus loin dans la transcription territoriale de ses démarches. **Les directives régionales d'aménagement** (trame verte et bleue, périurbanisation, et bientôt mobilité et égalité des territoires) **vont concerner directement le Parc**. Il est indispensable d'articuler les différentes politiques régionales qui s'appliquent sur le territoire du Parc."

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

"Pour articuler la Charte et nos politiques, nous avons concrètement fait le tour des compétences de notre communauté de communes et relu la Charte. Nous avons ensuite réfléchi **aux axes de partenariat possible entre les services de l'intercommunalité et ceux du Parc.** Résultat : aujourd'hui, nous travaillons ensemble aussi bien sur le développement économique que sur la protection de l'environnement. Avec la fusion des communautés de communes, c'est une autre manière de travailler avec le Parc qui se met en place."

François Letellier
Directeur général de la Communauté de communes Cœur de l'Aversnois

"Je fais partie de la commission départementale de consommation des espaces agricoles et, hier, nous ont été présentés les plans locaux d'urbanisme de trois communes du territoire du Parc. Malheureusement, nous avons émis un avis défavorable pour les trois... Je le dis aux maires présents, il faut que vous rappeliez aux bureaux d'études qui vous accompagnent les recommandations de la Charte du Parc et du SCOT. Dans les dossiers qui nous ont été présentés, les futures constructions dépassaient un besoin de 10 ares par habitation ! Il faut que les bureaux d'études comprennent que les PLU doivent être en concordance avec les autres documents, et notamment avec la Charte."

Jean-Jacques Anceau
Conseiller général du Nord,

"Les Parcs sont des outils d'aménagement. Lorsque la DATAR les a mis en place, on parlait même d'outil d'aménagement « fin ». Les Parcs intègrent deux dimensions qui ne s'opposent pas mais se complètent : la dimension environnementale et la dimension économique de l'aménagement du territoire. "

Pierre Weick
Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

" Par exemple, nous avons beaucoup travaillé sur le co-voiturage, en lançant un site Internet, en faisant de la sensibilisation... Cette axe-là, comme d'autre, se retrouve **à la fois dans la déclinaison de la Charte comme dans la déclinaison de l'Agenda 21** de l'Agglomération."

Michel Duveaux
Vice-Président de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre

Le rôle des signataires de la Charte

L'État, la Région et le Département ont un rôle indispensable dans la mise en œuvre de la Charte. Financeurs, accompagnateurs, partenaires,... La Charte est le cadre idéal de déclinaison de leurs politiques publiques. Les intercommunalités et les communes, elles, ont un rôle essentiel : dernier maillon avant les habitants, ce sont elles qui transmettent les objectifs et valeurs de la Charte et qui, concrètement, peuvent montrer l'exemple.

"La première des richesses de ce territoire est ses habitants. Et si nous voulons que la population adhère au projet que nous portons, **les communes doivent être la courroie de transmission** entre les financeurs, les partenaires et les habitants. Pour cela, elles doivent à la fois faire preuve de pédagogie et faire un effort d'exemplarité, même modestement, en faisant des choses qui vont dans le sens des messages qu'on veut faire passer."

Jean-Marie Sculfort
Maire de Maroilles

" **Nous avons la chance d'avoir une aide financière** du Département, mais aussi et essentiellement de la Région, alors même que le contexte budgétaire est très difficile."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

Chiffres clés

Les signataires de la Charte :

131 communes,

11 intercommunalités,

Département du Nord,

Région Nord – Pas de Calais.

"La **Région**, en tant que pilote des Parcs naturels régionaux, **tient une place singulière** dans cette organisation collective, une place que nous essayons de tenir dans toutes ses dimensions, humaines, budgétaires et politiques. La Charte constitue un cadre privilégié de déclinaison des politiques régionales."

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

"**L'État joue un double rôle.** Comme pour n'importe quel territoire, il s'assure de la bonne application des dispositions législatives et règlementaires, mais aussi, à travers ses services et ses techniciens (DREAL, DDTM...), il accompagne, apporte son expertise, est partenaire et prend part à la Charte."

Philippe Curé
Sous-préfet de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe

Le Syndicat mixte du Parc :
instance de pilotage partagée de la Charte

Pour articuler les politiques, veiller à la bonne application de la Charte, coordonner les axes de travail ou évaluer les actions, un chef d'orchestre, joue un rôle indispensable : le Syndicat Mixte du Parc. Véritable instance de gouvernance et de pilotage de la Charte, il est composé de représentants des différentes collectivités signataires, État, Région, Département, Intercommunalités et communes. Et plus que jamais, il doit endosser son rôle d'accompagnateur, de médiateur et de coordinateur.

"Le Parc est aujourd'hui à la croisée des chemins et des enjeux. Son rôle de médiateur doit être renforcé et calibré. Le Syndicat mixte est une chance pour notre territoire, il faut le garder, le préserver et qu'il reste un élément de médiation et d'ingénierie en direction de toutes les collectivités."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

"Avec le Syndicat mixte, nous avons un dialogue plus durable et plus riche que dans beaucoup d'autres territoires. C'est un élément extrêmement important dans la prise en compte des attentes de chacun des partenaires, Région et Parc."

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

"Le Syndicat mixte est un lieu de gouvernance qui regroupe tous les signataires : la région, le département, les intercommunalités, les communes.C'est un lieu important en matière de gouvernance locale."

Pierre Weick
Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

"Il faut rendre hommage au Parc, qui depuis 1998, a stimulé, organisé, structuré, mutualisé le territoire. Il est devenu aujourd'hui un outil indispensable pour le territoire. Le Parc est un accompagnateur, il ne fait pas à la place de, il apporte son regard. Les techniciens ont progressé, se sont inspirés de ce que le territoire attendait, mais on peut encore faire mieux. D'autant qu'il y aura de nouveaux élus, il ne faut pas perdre de temps et enclencher rapidement la dynamique."

Jean-Luc Pérat
Conseiller général du Canton de Trélon,
Adjoint au maire d'Anor

"Si le Parc a été vécu comme une charge pour certains élus au début de son application, aujourd'hui il est devenu un outil indispensable dont nous avons régulièrement besoin."

Jean-Jacques Anceau
Conseiller général du Nord

L'équipe technique du Syndicat mixte du Parc, une ingénierie au service du territoire

"Le territoire a un profond besoin d'ingénierie, et le Parc, avec son équipe, en a une. Il a le savoir-faire technique, intellectuel, méthodologique. Il a toutes les cartes en main pour renverser les indicateurs négatifs des contextes économiques, juridiques et sociaux difficiles que vivent les collectivités et les acteurs, et notamment les acteurs du monde agricole. Le Parc et la Charte peuvent permettre de transformer ce territoire."

Philippe Curé
Sous-préfet de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe

"Il faut que les communes utilisent le savoir faire et les compétences de l'équipe du Parc. On entend toujours dire que l'urbain a les moyens et l'ingénierie. Il faut que nous, élus du Parc, nous nous rendions compte de la chance que, grâce aux financeurs, nous avons d'avoir une ingénierie de qualité, l'équipe du Syndicat mixte."

Jean-Marie Sculfort
Maire de Maroilles

"Il faut remercier l'équipe du Parc : ça fait 10 ans que nous travaillons ensemble pour la protection de l'eau et, grâce au Parc, nous sommes aujourd'hui territoire de SAGE."

Michel Hennequart
Maire de Mazingien

"Expérimenter fait bouger les manières de faire et fait avancer le politique. Mais ne fait pas une politique. Il faut expérimenter mais construire simultanément les dispositifs et modalités pour diffuser, reproduire, élargir. L'équipe du Parc a un rôle important : celui de faire cette transition entre l'expérimentation et la mise en place d'un programme d'actions."

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

Zoom sur…
Le bocage, ou l'identité du territoire

"Le Parc est un projet global. Mais quand on regarde bien, l'économie, la culture, l'insertion, les paysages... On revient toujours au bocage."

François Letellier
Directeur général de la Communauté de communes Cœur de l'Avesnois

"S'il n'y a plus de bocage, il n'y a plus de Parc. Le dialogue avec le mode agricole est fondamental ; c'est lui qui engage le maintien, le développement ou la disparition du Parc."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

"L'Avesnois est le secteur bocager le plus développé du département. Sa biodiversité, sa flore, sa faune, et bien sûr son élevage laitier, en sont les atouts forts."

Jean-Jacques Anceau
Conseiller général du Nord

"Le Bocage est l'élément traceur à la base de la création du Parc. C'est lui qui fait l'histoire du territoire, qui en est un facteur identitaire et d'attractivité. Le bocage a une fonction économique très forte : il est le support de l'activité d'élevage, de l'activité agricole, de la filière bois... Il a aussi une fonction environnementale essentielle. Il est un habitat semi-naturel qu'il faut préserver, gérer et parfois restaurer. Il est un élément régénérateur des sols, de l'eau, de l'air. Il nourrit l'homme et les espèces vivantes, sa fonction de filtration est essentielle pour la qualité de l'eau, il régule les ruissellements, réduit les inondations, les risques liés aux changements climatiques, favorise le cycle des nutriments et la capacité des sols à produire. Enfin, le bocage est un élément marquant du paysage qui fait la qualité et l'attractivité du territoire : c'est une chance pour ses habitants et un atout pour ses visiteurs. C'est un élément solide, durable et fort."

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

L'agriculture

Éléments clés

Évolution des espaces agricoles sur le territoire

Cultures
2003 : 26,53 % **2009 :** 27,85 % ····· **+1,35%** +1567ha

Prairies et vergers
2003 : 45,2 % **2009 :** 44,43 % ····· **-4,09%** -2187ha

Vergers Hautes tiges
2003 : 1067 ha **2009 :** 750 ha ····· **-30%** -317ha

Total agriculture
2003 : 71,77 % **2009 :** 71,14 % ····· **-0,82%** -696ha

"L'agriculture est un domaine incontournable qui occupe plus de 60 % du territoire et la moitié des quotas laitiers du département. Les futures politiques agricoles ne peuvent pas se faire sans les acteurs du monde agricole."

"Les façons de faire et les configuration des fermes évoluent : on voit apparaître de plus en plus de fermes sociétaires, avec 2, 3 voire 4 chefs d'exploitation sur un même siège. Cette configuration permet aux responsables de prendre des jours de repos à tour de rôle et est l'une des conséquences des évolutions de notre société."

"De grosses exploitations se développent, parfois en hors sol. Si ces grosses structures facilitent le travail de l'agriculteur car elles peuvent dédier les missions administratives à un salarié, elles ont un gros point faible : elles sont dépendantes des cours mondiaux des matières premières."

Jean-Christophe Rufin
Elu de la Chambre d'agriculture de la Région du Nord-Pas de Calais

L'herbe

Éléments clés

Évolution de la surface toujours en herbe dans la SAU

2000 : 63% **2010 :** 57 % **-9,06%**

Objectif Charte 2010-2022 : maintenir 60 % de la SAU en herbe

"L'herbe est une culture contraignante pour l'agriculteur. Que ce soit pour les pâturages, l'entretien des clôtures, les soins apportés aux animaux, les récoltes...L'herbe manque de rentabilité aujourd'hui. Si on veut donner un réel attrait à cette culture, par rapport aux céréales par exemple, il y a du travail. Maintenir l'herbe, c'est maintenir le bocage."

Jean-Christophe Rufin
Elu de la Chambre d'agriculture de la Région du Nord-Pas de Calais

La contractualisation des haies

Éléments clés

Évolution du linéaire de haies

2003 : 10 700km **2009 :** 9 865km **-7,8%**

(contre -8 % par an à l'échelle nationale entre 1991 et 2000 / Source enquête Teruti)

Objectif Charte 2010-2022 : limiter à -5 % l'évolution globale du linéaire bocager

Évolution du linéaire de haies contractualisé dans le cadre des politiques publiques de gestion contractuelle du bocage
(MAET, politique départementale)

2010 : 2 211km **2012 :** 4 756km **+45%**

"La quasi totalité des communes s'engageant dans un PLU est d'accord pour classer les haies. Nous avons été parmi les premiers en France à mettre le classement en place. À ce jour, près de 5 000km de haies sont classées dans les documents d'urbanisme. Aujourd'hui, **il faut aller plus loin et réfléchir à une police de l'environnement**, où les plaintes seraient déposées et prises en compte. Classer les haies, c'est important, mais il faut l'accompagner d'une police efficace pour continuer d'en éviter l'arrachage."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

"Avec la politique départementale d'entretien du bocage, les agriculteurs, avec l'accord de leur propriétaire, mettent les haies à disposition de la collectivité. **Ils affichent ainsi que les haies sont un bien d'intérêt commun et s'engagent à ne pas les arracher pour les cinq prochaines années**. En échange, la communauté de communes, soutenue par le Conseil général du Nord, prend en charge leur entretien via un marché public en lots séparés (un lot = une exploitation).

Lorsque les trois communautés de communes, qui forment aujourd'hui la communauté de communes du cœur de l'Avesnois, ont fusionné, nous avons multiplié le kilométrage de haies contractualisés : il s'élève à 1154 km, soit 11 % du linéaire total du territoire du Parc. Le problème aujourd'hui est que **nous arrivons un peu à bout de souffle financièrement**. Nous souhaiterions intégrer nos crédits et ceux du département, s'il en est d'accord, dans le deuxième pilier de la PAC, pour construire une politique globale pour la période 2014-2020 et flécher ces crédits sur notre territoire. Cette proposition permettrait de multiplier par 2,4 les financements alloués aux agriculteurs, sans que les collectivités locales ne dépensent d'argent supplémentaire. Elle permettrait aussi de développer des actions en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'aide à la plantation, ou de la valorisation énergétique des haies."

François Letellier
Directeur général de la Communauté de communes Cœur de l'Aversnois

La politique agricole commune

"Quand je traverse d'autres territoires, je me dis que l'Avesnois a bien résisté dans son travail de préservation du bocage. Mais je ne suis pas sûr qu'on va pouvoir continuer à résister dans les dix ans qui viennent... **Ces temps collectifs sont important à la fois pour mesurer le chemin parcouru mais aussi pour montrer celui qu'il reste à parcourir.** À l'échelle européenne, la nouvelle PAC peut nous accompagner sur ce chemin, en aidant l'élevage laitier. À l'échelle locale, il faut continuer nos efforts pour que la haie soit culturellement reconnue par la population et les agriculteurs. Qu'elle soit vraiment considérée comme un élément constitutif de notre paysage et de notre culture."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

L'agriculture biologique

Éléments clés

Évolution de la Surface agricole utile en Agriculture Biologique

2010 : 2 491ha **2012 :** 3 206ha ····· **+28%**

Objectif Charte 2010-2022 : 30 % de la SAU en Agriculture Biologique

"Pour apporter notre soutien au bio, il faut le développer sur les zones de captage, sur les zones en herbe (pour maintenir le bocage) et intégrer ses produits dans les points de vente conventionnels."

Jean-Jacques Anceau

Conseiller général du Nord

"En matière d'agriculture biologique, **nous sommes loin d'être en surproduction et d'avoir saturé le marché**. Il faut continuer à apporter notre soutien à son développement. Et les acteurs régionaux, les réseaux, ne sont pas suffisants pour le faire ; le soutien de l'équipe du Parc est indispensable."

Guy Hennebique

Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

Les circuits-courts

"Si le développement des circuits courts demande des investissements importants, l'agriculture est prête à répondre à la demande, à condition de sécuriser les débouchés. Il ne manque pas grand chose aujourd'hui, la volonté de quelques-uns pourrait lancer son développement."

Jean-Christophe Rufin

Elu de la Chambre d'agriculture de la Région du Nord-Pas de Calais

La préservation de l'environnement

"La préservation de l'environnement est perçue comme une contrainte par la profession agricole, elle n'encourage pas non plus à l'installation des jeunes. Pourtant, nous mettons en place des actions, comme les plans écophyto par exemple."

Jean-Christophe Rufin

Elu de la Chambre d'agriculture de la Région du Nord-Pas de Calais

L'artificialisation des terres

"Nous sommes aujourd'hui confrontés à des problématiques fortes. Pendant des années, nous avons connu un exode rural important. Aujourd'hui, les populations reviennent mais entraînent avec elles des enjeux liés à l'habitat et à l'artificialisation des sols. Il faut trouver les règles qui nous permettent de faire face aux besoins en logement tout en préservant les surfaces agricoles et les « réservoirs de biodiversité »".

Paul Raoult

Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

"La Charte peut permettre de trouver des formes qui évitent l'étalement et la consommation de terres agricoles, tout en confortant la centralité, l'organisation et la qualité des villages. Trouver des solutions adaptées au développement économique et à l'attractivité résidentielle tout en préservant les atouts naturels et agricoles du territoire."

Guy Hennebique

Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

Bois Energie : organiser la filière en concertation

“Ce n’est pas parce qu’on fait une chaudière bois qu’on soutient des acteurs locaux. Il faut aller plus loin : mettre en œuvre l’organisation de l’ensemble de la filière pour que le bois soit local et que les acteurs soient locaux.”

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

“Il faut prendre des initiatives en matière de bois énergie. Il existe des dynamiques importantes ailleurs, dans l’Aisne par exemple, juste à côté, des communes se sont appropriées la filière avec une complicité forte du monde agricole. Il faudrait peut-être mettre en place au sein du Parc une commission composée d’élus et de représentants du monde agricole et un élu référent sur la filière bois énergie.”

Jean-Luc Pérat
Conseiller général du Canton de Trélon, Adjoint au maire d’Anor

“ Ce qui bloque dans la mise en place d’une filière bois-énergie, c’est que privés comme publics sont dans l’insécurité. Les privés à cause des marchés publics, les publics parce qu’ils craignent de manquer d’approvisionnement. On ne peut pas faire les choses sans confiance et on ne peut pas faire confiance quand les partenaires sont dans l’insécurité. Il faut se mettre autour d’une table, échanger, écouter nos points de vue, nos réticences, nos espoirs... Réussir à mettre en place du gagnant-gagnant. Et pourquoi pas aboutir à des partenariats publics-privés, comme des SCIC.”

François Letellier
Directeur général de la Communauté de communes Cœur de l’Avesnois

”La profession agricole est prête à se lancer, mais dès qu’on sort des déclarations d’intention et qu’on passe dans la mise en place concrète, la vitesse ralentit... Les moyens financiers sont certes insuffisants, mais les agriculteurs manquent aussi de confiance dans les politiques publiques. Mettre en place une commission qui réunirait élus et acteurs privés me semble être une bonne piste.”

Thierry Meozone
Agriculteur , Délégué au Parc de la commune de Frasnoy

Maintenir la préservation du bocage et développer l’activité agricole : quelques pistes !

Créer un réseau de fermes de référence

“Pour aller plus loin dans la politique de préservation environnementale et de valorisation, on pourrait créer un réseau de fermes de références techniques et économiques sur la conduite de l’exploitation bocagère.”

Jean-Christophe Rufin
Elu de la Chambre d’agriculture de la Région du Nord-Pas de Calais

Appuyer l’AOP Maroilles

Nous devons également favoriser une meilleure rémunération des productions issues du bocage, en poursuivant la Marque Parc par exemple et en ciblant nos efforts sur l’AOP Maroilles.

Jean-Christophe Rufin
Elu de la Chambre d’agriculture de la Région du Nord-Pas de Calais

Favoriser les baux environnementaux

« Il faut conforter voir développer le dialogue entre le Parc et le monde agricole. Réfléchir autour de la culture de l’herbe, pour qu’elle soit rentable et qu’elle soit l’un des éléments de nos paysages et de la biodiversité.

Et pour cela, il faut qu’on progresse sur les baux environnementaux. Car idéalement, je préfère qu’un agriculteur reste propriétaire des terres, et qu’elles soient louées via un bail rural environnemental. C’est lui qui, s’assurerait alors de la préservation de la qualité du milieu naturel.”

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l’Avesnois

Faciliter l’aménagement foncier

“Il faut faciliter l’aménagement foncier des exploitations, organiser les parcelles et les bâtiments, pour limiter les déplacements, en favorisant les mesures compensatoires. L’idée étant de rapprocher les prairies du siège de l’exploitation.”

Jean-Christophe Rufin
Elu de la Chambre d’agriculture de la Région du Nord-Pas de Calais

3 mots pour renforcer la préservation du bocage

> **PLUI, SCOT et Charte (Philippe Cure)**

> **Agriculture durable, trame verte et bleue, urbanisme durable** (Guy Hennebique)

> **Sensibilisation et développement de l’agricuture biologique** (Michel Manesse)

> **Faire du bocage une valeur économique ajoutée, avec le tourisme, la culture, le bio, l’AOP Maroilles...** (Jean-Luc Pérat)

Et demain ?
Quelques pistes !

Comment mieux faire ensemble ?

Renforcer le dialogue et les modes de faire avec les intercommunalités

"Demain, le territoire sera structuré autour de quatre intercommunalités. C'est un atout ; il faudra que le Parc change sa façon de faire, qu'il soit présent au sein de ces intercommunalités, systématiquement, en instaurant des rendez-vous réguliers, une fois ou deux dans l'année par exemple. Pour expliquer, échanger, discuter, c'est au sein des intercommunalités que se jouera la sensibilisation et la mobilisation des élus."

Jean-Luc Pérat
Conseiller général du Canton de Trélon,
Adjoint au maire d'Anor

Il faut s'assurer que l'ensemble des maires et conseillers municipaux aillent dans le sens des PLU. L'objectif étant que l'ensemble de nos communes ait un plan local d'urbanisme. Avec la fusion des communautés, j'ai bon espoir : s'engager dans un PLU, pour une commune seule, ça coûte cher. L'échelle intercommunale amortit les coûts."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

Des politiques européennes régionalisées

Depuis janvier, la gestion du deuxième pilier de la PAC, le FEADER, a été confiée à la Région. Cette régionalisation est une chance : les moyens financiers alloués, qui sont en augmentation, peuvent nous permettre d'adapter au mieux les évolutions structurelles aux évolutions du territoire et de son économie."

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

Favoriser les partenariats publics / privés

"Tout n'est pas dans l'action publique : les principales initiatives sont menées par des acteurs privés. Les collectivités peuvent être exemplaires, mais il faut accompagner les acteurs privés à faire mieux. L'aventure du Parc est une aventure où acteurs publics sont aux côtés des acteurs privés. Il faut réussir à trouver les bonnes articulations entre politiques publiques et privées pour franchir les marches ensemble."

Guy Hennebique
Directeur général adjoint, mission Aménagement régional et dynamiques territoriales, Région Nord-Pas de Calais

Un frein essentiel : les restrictions budgétaires

"Le Parc ne fonctionne qu'avec de l'argent public des communes, des intercommunalités, du département et de la région. Le contexte est difficile et l'argent public se fait de plus en plus rare. L'élu responsable aujourd'hui doit se poser la question de savoir comment dépenser mieux, voire moins, l'argent public."

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

"Les collectivités font face à des difficultés financières qui n'ont aucun lien avec le Parc et qui les empêchent de mettre en œuvre des actions."

Philippe Curé
Sous-préfet de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe

"Je vous invite à ouvrir les débats, dans les bilans réalisés, pour partager les perspectives avec les acteurs locaux et les habitants. Les Parcs doivent rester des lieux de bouillonnements d'idées. Les contextes normatifs, législatifs, règlementaires « brident » parfois l'innovation et l'expérimentation. Les Parcs doivent rester des lieux de dialogue, des lieux où l'on puisse encore rêver, imaginer. Laissez ce rôle d'expérimentation et de droit à l'erreur aux Parcs : c'est lui qui pourra inspirer ensuite les politiques publiques."

Pierre Weick
Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conférence des signataires organisée avec la contribution des services de :

Les Communautés de Communes et d'Agglomération adhérentes au Syndicat Mixte du Parc, les communes du Parc.

Maison du Parc
Grange Dîmière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français

Mai 2014

Photos : Parc naturel régional de l'Avesnois
(Marc Grzemski) - Benoit Dorchies